

## **SEANCE DU 28 AVRIL 2011**

L'an deux mille onze et le vingt huit avril, à neuf heures, le Conseil Municipal convoqué en date du 19 avril, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur MOLLE Marcel, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8 Absents : 3

Etaient présents : MOLLE Marcel, FAURE Rose-Marie, LUCAS Raymond, PASCUAL Sophie, REYMONDOUX Laurence, CHIARADIA Bruno, COMBALBERT Serge, DUFAUT Guy

Absent excusé : COLLORIG Véronique, FARCY Olivier, MARCEL Robert,

Monsieur CHIARADIA Bruno a été élu secrétaire de séance.

Après lecture, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents

### **INFORMATIONS SUR LES SUITES DONNEES A UX DERNIERES SEANCES**

Dettes de loyers :

- Un courrier a été adressé au restaurant du golf. La locataire a demandé à la trésorerie un délai jusqu'au mois de juillet, donc dossier en attente
- Un courrier a également été adressé concernant le logement, aucune évolution. Il va falloir envisager la résiliation du bail et l'expulsion

Eclairage public :

Monsieur LUCAS souhaiterait qu'un comparatif soit fait de 2009 à 2010 sur les consommations d'électricité de l'éclairage public pour se rendre compte si la coupure de l'éclairage public pendant la nuit représente une baisse intéressante de la consommation d'énergie et donc une économie pour la commune. Une étude sera faite ;

Personnel :

- La commission personnel sera à réunir pour étudier plus précisément les conditions d'attribution du régime indemnitaire : horaires, travail à réaliser, absentéisme...

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'énoncé des réalisations 2010 et la présentation des résultats issus du compte de gestion 2010, après avoir pris connaissance du compte de gestion établi par la trésorerie de VALENCE D'AGEN :

- approuve le compte de gestion 2010,
- vote à l'unanimité le compte administratif 2010, conforme au compte de gestion.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010**

Excédent de fonctionnement global = 98 316.94 €

Déficit d'investissement = 441.10 €

Déficit des restes à réaliser = 93 960.00 €

Il est donc décidé d'affecter 94 401.10 € à l'article 1068 (affectation en réserves) et de reporter la différence soit 3915.84 € en fonctionnement.

### **VOTE DES TAXES DIRECTES 2011**

En conséquence de la profonde réforme applicable aux taxes locales, et pour finaliser la réforme de la taxe professionnelle, une partie de la taxe d'habitation du Département est affectée cette année aux communes à fiscalité propre. Une nouvelle taxe locale apparaît sur la feuille d'impôts : la CFE (Taxe Foncière des Entreprises). Par ailleurs, plusieurs taxes applicables aux entreprises venant remplacer la taxe professionnelle s'ajoutent aux taxes locales. Au final, le montant des taxes locales, après réforme, et sans modifier les taux proposés par l'administration des finances, augmente. La somme de 14 643 € doit être reversée à l'Etat par le biais d'une attribution de compensation imputable à l'article 739116 pour alimenter un fonds redistribué aux communes déficitaires suite à la réforme. En effet, l'Etat s'est engagé à ce que la réforme soit neutre en 2011

pour les communes, sans excédent ou perte.

Après délibération, le Conseil Municipal décide donc d'appliquer les nouveaux taux, tels que proposés par l'administration des finances pour l'année Le vote est donc le suivant :

Taxe d'habitation : 4.87 % - Taxe foncière bâti : 2. %

Taxe foncière non bâti : 2.1 % - CFE : 6.93 %

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011**

Le conseil municipal vote le budget primitif qui s'équilibre comme suite :

En Fonctionnement : 388 203 €

En investissement : 339 309 €

Sont inscrits en investissement les projets d'aménagement de place Gauran, des travaux de bâtiment communaux (logements, église...), de l'acquisition de matériel (tracteur si besoin, informatique), la mise en place d'un columbarium au cimetière. Sont reconduits les travaux d'enfouissement des réseaux finis en début d'année et les travaux d'extension de la lagune, en cours actuellement.

### **TRANSFORMATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TEMPS NON COMPLET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Catherine CUCARELLA a réussi au concours d'agent de maîtrise. Il propose en conséquence de la nommer à ce grade à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.

Il convient donc de supprimer l'emploi d'agent technique qu'elle occupe actuellement à raison de 20 heures hebdomadaires et de créer l'emploi d'agent de maîtrise 20 heures hebdomadaires.

Le conseil Municipal, après délibération, approuve les propositions du Maire.

### **ASSOCIATION FONCIERE DE ST MICHEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier accompagné d'une délibération de l'association foncière de St Michel. Le Comité Syndical décide de dissoudre cette association foncière, cédant les biens situés dans la Commune d'Espalais à la commune d'Espalais, et les biens situés dans la Commune de St Michel à la Commune de St Michel. pour la valeur d'un euro symbolique. Le reliquat de la comptabilité sera affecté à la Commune de St Michel. Monsieur le Maire précise que les biens situés sur la commune d'Espalais sont essentiellement composés de fossés et qu'il conviendrait de demander qu'ils soient nettoyés une dernière fois avant d'être cédés à Espalais. En effet, le curage qui était jusque là pris en charge par l'association moyennant une cotisation des agriculteurs riverains, sera ensuite totalement à la charge de la commune. De plus, Monsieur le Maire déplore que la décision de dissolution se soit faite sans concertation, alors que le Conseil Municipal d'Espalais doit délibérer pour accepter cette dissolution. Il est donc décidé que Monsieur le maire rencontrera le Président de l'association foncière pour solliciter le nettoyage des fossés avant d'accepter la dissolution. Affaire à suivre.

### **LETTRE INSPECTION ACADEMIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une lettre reçue de l'inspection académique notifiant la suppression d'un poste d'enseignant à l'école de POMMEVIC pour la rentrée prochaine.

Le taux d'encadrement du RPI sera donc porté à 21.33.

### **DEMANDE DE Mlle HUGOTTE**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une lettre de Mlle HUGOTTE sollicitant la location du logement communal situé 7 rue du Barry. Elle propose de réaliser les petits travaux de tapisseries, peintures et autres petites réparations, en échange de 2 mois de loyers gratuits.

Après que M. LUCAS, beau-père de Mlle HUGOTTE ait quitté la salle, le Conseil Municipal décide d'attribuer le logement à Mlle HUGOTTE à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011, accepte la proposition de deux mois de loyer gratuit en échange des travaux pour lesquels la commune prendra en charge les fournitures, fixe le montant du loyer mensuel à 300 €, payable à partir du mois de juillet, autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution des présentes.

### **MOBILIER ECOLE**

La Communauté des Communes ayant adressé en Mairie un récapitulatif des acquisitions de mobilier depuis le transfert de compétence de l'école, Monsieur le Maire informe que l'école d'ESPALAIS a bénéficié de 21000 € de mobilier scolaire depuis 2002.

### **INSCRIPTION CONCOURS DEPARTEMENTAL DES VILLAGES FLEURIS**

Le dossier vient d'arriver en mairie, le Conseil Municipal décide l'inscription au concours pour l'année 2011.

### **MOBILIER CIAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CIAS cède aux collectivités pour 1€ la table ou 1 € la chaise le mobilier du restaurant du foyer Balivernes dont le restaurant vient d'être réhabilité. A priori, la commune d'Espalais n'a pas de besoin dans ce domaine. Pas de suite à donner.

### **TERRE GAURAN**

Un riverain du lotissement de Gauran est venu se plaindre de l'énorme tas de terre situé devant le lac, qui cache le point de vue. Monsieur le Maire a donc fait savoir que cette terre est disponible gratuitement à qui en fera la demande. Deux demandes ont été reçues pour le moment. Un accord a été donné pour les personnes viennent retirer la terre, le transport et la manutention restant à leur charge et sous leur responsabilité.

### **LETTRE MORIERES**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Monsieur Franck MORRIERES sollicitant un logement communal. Cette personne présente déjà des dettes de cantine auprès de la commune, il serait donc souhaitable qu'il s'en acquitte tout d'abord avant de demander un logement à la commune dont il est déjà débiteur.

### **AVIS DE LA TRESORERIE**

La trésorerie de Valence nous informe qu'elle a reçu d'un ancien habitant d'Espalais un chèque sans provision pour la cantine

### **LOGEMENT 33 RUE DU BARRY**

Monsieur le Maire informe que les locataires quitteront le logement au 30 avril. Un état des lieux est prévu samedi matin. Ces locataires ont une dette de loyers de plusieurs mois. La trésorerie se charge du recouvrement.